



GRAND CONSEIL

Motion - 24_MOT_27 - Sébastien Cala et consorts - Accompagnons le développement du VTT et du VTT à assistance électrique au travers d'une stratégie VTT cantonale !

Texte déposé :

Depuis l'arrivée des VTT à assistance électrique (VAE), cette activité est en plein essor. Grâce à l'évolution technique, l'accès à la nature sur deux roues s'en voit en effet largement facilitée. Cette accessibilité plus grande favorise l'activité physique au sein de la population, ce qui est très positif du point de vue de la santé publique. Cela a aussi pour conséquence une demande croissante en ce qui concerne les itinéraires balisés. Il faut dire que la réalisation d'itinéraires VTT et VAE balisés revêt de nombreux avantages.

Tout d'abord, cela permet de canaliser les flux et ainsi éviter que les VTT et VAE aillent où bon leur semble, ce qui peut parfois poser problèmes autant vis-à-vis de la faune et de la flore que de l'activité des alpages. Ensuite, le balisage d'itinéraires VTT et VAE entraîne des aménagements ainsi qu'une surveillance des tracés ce qui est plus sécurisé pour les utilisatrices et utilisateurs. Enfin, le développement d'itinéraires VTT et VAE est un atout touristique intéressant pour les régions concernées, cela d'autant plus qu'il s'agit d'un tourisme doux et favorisant une offre quatre saisons pour les stations. La Suisse à VTT, régit par SuisseMobile offre ainsi une variété d'itinéraires classés en trois catégories « nationaux », « régionaux » ou « locaux » et répondant à des normes très strictes^[1].

La réalisation de ces itinéraires VTT et VAE est aujourd'hui très complexe, notamment sur le plan administratif^[2]. Il faut souligner que de nombreux services, au sein de différents départements, sont concernés. Il en ressort des difficultés de coordination ou tout du moins l'absence d'une entité qui faciliterait les démarches entre l'Etat et les porteurs de projet. Dans un passé récent, ce type d'aménagements n'était pas soumis à enquête publique, l'accord des propriétaires suffisait. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, les services de l'Etat impose une procédure CAMAC, procédure peu adaptée à ce type d'aménagement. Ce changement récent peut surprendre étant donné que depuis le 1er janvier 2023, une base légale existe pour reconnaître les itinéraires VTT et VAE, compris dans l'article 4 de la Loi fédérale sur les voies cyclables.

Les difficultés de cohabitation avec les piétons que peut parfois entraîner l'essor des VTT et VAE, éléments relevés dans la Motion Aschwanden^[3], incitent par ailleurs les acteurs touristiques à développer des itinéraires VTT et VAE séparés des itinéraires pédestres lorsque cela est possible. Cet

état de fait questionne quant à la mise en réseau des itinéraires à l'échelle cantonale et à l'absence d'une stratégie VTT-VAE à l'échelle cantonale. Le Canton de Fribourg a débuté ce processus au travers de son projet BIKE-IN FR25.

Au vu des enjeux entourant l'essor important du VTT et particulièrement du VAE, il apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'image de la stratégie vélo, de disposer d'une stratégie VTT complémentaire.

Au travers de la présente motion, les soussignées et soussignés ont dès lors l'honneur de demander au Conseil d'Etat de :

- Présenter, au travers d'un projet de décret ou de loi, une stratégie VTT-VAE qui fixe des axes de développement prioritaires, clarifie et simplifie les procédures d'autorisation.

[1] Fondation SuisseMobile, « La Suisse à VTT, Manuel Itinéraires », 2016

[2] <https://www.24heures.ch/saint-cergue-la-revolution-touristique-affronte-des-ecueils-708685841163>

[3] https://www.vd.ch/gc/depute-e-s/detail-objet/objet/24_MOT_9/membre/70387

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alexandre Rydlo (SOC)
2. Amélie Cherbuin (SOC)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Carine Carvalho (SOC)
5. Cédric Roten (SOC)
6. Cendrine Cachemaille (SOC)
7. Denis Corboz (SOC)
8. Eliane Desarzens (SOC)
9. Hadrien Buclin (EP)
10. Isabelle Freymond (SOC)
11. Jean-Franco Paillard (PLR)
12. Jean-Marc Udriot (PLR)
13. John Desmeules (PLR)
14. Loïc Bardet (PLR)
15. Monique Hofstetter (PLR)
16. Monique Ryf (SOC)
17. Muriel Thalmann (SOC)

18. Nicolas Suter (PLR)
19. Oscar Cherbuin (V'L)
20. Pierre-François Mottier (PLR)
21. Romain Pilloud (SOC)
22. Sandra Pasquier (SOC)
23. Sébastien Pedroli (SOC)
24. Sergei Aschwanden (PLR)
25. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
26. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
27. Vincent Jaques (SOC)
28. Yves Paccaud (SOC)